



Assurance du prêt à la consommation et Immobilier

Par arbajola

Bonjour Madame, Monsieur,
Suite à mon accident, j'ai séjourné un an dans différents hôpitaux et centres. Durant cette période, j'ai écrit à ma banque pour bénéficier de mon assurance des prêts. Malgré mes nombreux courriers et échanges sur leur site, l'assurance persiste à vouloir mon arrêt de travail. Etant à la retraite le jour de l'accident, est-il possible que je ne puisse bénéficier de mes garanties. Cordialement,

Par chaber

bonjour
Difficile de vous répondre sans connaître les clauses et limites de votre contrat d'assurance prêt
Quelle est la nature de votre accident?

Par arbajola

Bonjour,

J'ai eu un accident de moto, le 19 aout 2021.
A la date du 01 septembre 2021, le certificat de constatations des lésions, écrit par le Docteur m'ayant donné les soins est :

Lésions constatés:
Fracture complexe du poignet droit.
Fracture ouverte jambe droite.

Incapacité temporaire totale :80 jours sauf complications.

Incapacité permanente partielle à prévoir à l'issue de la consolidation des lésions.

Certificat établi ce jour ?

Concernant les limites de mes assurances prêts, peut-être devrai-je correspondre avec vous, pour transmettre mon dossier.
Ou pour les membres de ce site, je peux effacer les noms sur mes pièces , afin d'aider à une meilleure compréhension .

Cordialement

Par chaber

bonjour
L'assureur a-t-il ouvert un dossier? Avez-vous transmis régulièrement les certificats médicaux qu'il a dû vous demander?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Quelles garanties aviez-vous souscrites ?
Il faudrait connaître les conditions d'indemnisation qui sont précisées dans le contrat.

Par arbajola

Bonsoir Chaber,

Oui, l'assureur a ouvert un dossier. Dont j'ai transmis régulièrement toutes les pièces , qu'il m'as demandé.